

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le vendredi 25 mars 2022

L'OFB lance un nouvel appel à projets en faveur des récifs coralliens.

L'Office français de la biodiversité lance, dès aujourd'hui, un appel à projets (AAP) sur la Résilience des récifs Coralliens et des Ecosystèmes Associés (ReCorEA) dans les départements et collectivités d'Outre-mer.

Ce nouvel appel à projet, doté de 1,5 M€, s'inscrit dans la volonté de l'OFB de réduire significativement l'impact des activités humaines sur les récifs coralliens, les herbiers de phanérogames marines et les mangroves, mais aussi de favoriser la résilience des récifs coralliens afin de contribuer à ralentir leur décroissance. Soutenu par les ministères de la transition écologique (MTE) et des Outre-mer (MOM) dans le cadre de l'IFRECOR*, il s'inscrit dans la déclinaison du plan national pour la protection des récifs coralliens.

Sur l'ensemble des récifs coralliens mondiaux, 10 % est situé dans les outre-mer français. Ces récifs et leurs écosystèmes associés sont de plus en plus menacés par des facteurs anthropiques et climatiques sans précédent :

- des épisodes de réchauffement des eaux entraînent un phénomène de blanchissement corallien sur une très large échelle ;
- des tempêtes tropicales de plus en plus fréquentes entraînant une destruction directe plus localisée ;
- l'acidification des océans, liée à l'augmentation de CO₂, fragilise le squelette corallien et favorise la bioérosion.

Pourtant, ces espaces naturels offrent de nombreuses fonctions : barrière naturelle qui limite le risque d'érosion côtière, réservoir de biodiversité ou encore de stockage de carbone. Leur préservation et leur restauration sont d'intérêt général, en particulier dans une optique d'adaptation au changement climatique.

Réduire l'impact des activités humaines sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés

Cet AAP portera sur les écosystèmes ultramarins suivants :

- Récifs coralliens
- Herbiers de phanérogames marines
- Mangroves



Il a pour objet, dans tous les territoires ultramarins (DROM et COM), la réalisation :

- d'opérations de réduction d'impacts directs ou indirects sur ces écosystèmes: réduction des pressions, mise en place de zones de protection forte ;
- d'élaboration de stratégies pour la réduction d'impacts en provenance des bassins versants (impacts indirects) ;
- d'opérations permettant de réduire l'impact des événements extrêmes et accélérer la récupération des écosystèmes après ces événements, afin d'éviter les pertes successives qui conduisent à la diminution au fil du temps de leur état de conservation.

Des spécificités d'éligibilité sont prévues pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique (annexes 1 et 2 du règlement).

Modalités des appels à projets

Précisions et détails dans le Règlement administratifs de l'AAP (en téléchargement, ci-dessous)

	AAP ReCorEA 2022
Montant de l'appel à projets	1,5 million d'euros
Porteurs de projets	Collectivités territoriales, EPCI, établissements publics d'Etat ou locaux, GIP, CBN, associations, fondations
Eligibilité géographique	Outre-Mer (DROM et COM)
Montant minimal de l'aide	50 000 euros
Montant maximal de l'aide	200 000 euros
Durée maximale des projets	60 mois à compter de la contractualisation
Dépôts de candidatures (heure de Paris) Plateforme dédiée Démarches simplifiées	- 22/03/2022 : ouverture de l'appel à projets - 05/05/2022 – 23h59 : clôture du dépôt de la note de concept https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-recorea-etape1 - 31/07/2022 – 23h59 : clôture du dépôt des projets présélectionnés finalisés https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-recorea-etape2 - septembre 2022 : Annonce des résultats
Informations et contacts	Contacts OFB Secrétariat technique ReCorEA : recorea@ofb.gouv.fr Direction des Outre-mer: Délégués territoriaux ultramarins de l'OFB (Antilles, Guyane, Océan Indien, Nouvelle Calédonie, Polynésie française)

Pour télécharger le document relatif à l'appel à projets, consultez le lien ci-dessous :

[ReCorEA \(Règlement administratif et dossier de candidature\)](#)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.